

**SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2015**

Le 20 novembre 2015, le conseil municipal de la commune de Chanat-la-Mouteyre dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Maurice HEINRICH, Maire.

Membres du Conseil Municipal : Jean-Maurice HEINRICH, Pierre BOS, Eric GATINEAU, Martine BONNEFOY, Bernard VELLET, Sandrine BERBEZY, Odile COCHETEL, Sylvie COURTOIS, Catherine DEAT-BLEUZE, Chantal FOURNIER, Pierre HEBRARD, Michel MATTE, Catherine MICHOUX, Bernard PESEZ, Jean-Yves TOURATIER

Absents excusés : Chantal FOURNIER, Michel MATTE, Jean-Yves TOURATIER

Procurations : Jean-Yves TOURATIER donne procuration à Eric GATINEAU

Michel MATTE donne procuration à Odile COCHETEL

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

**Date de la convocation :**

16 novembre 2015

**Secrétaire de séance :**

Odile COCHETEL

**BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N°2**

Monsieur le Maire propose un virement de crédits de 566 € de l'article 165/16 (recette) à l'article 165/16 (dépense).

*Voté à l'unanimité.*

**DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX : DEMANDE DE SUBVENTION 2016**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour le projet de mise aux normes accessibilité de locaux scolaires et d'une salle associative.

*Voté à l'unanimité.*

**PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE : CONTRE PROPOSITION COMMUNALE**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal qui a souhaité se prononcer avant le conseil communautaire du 23/11/2015 n'a pas validé le projet de périmètre du SDCI de Monsieur le Préfet et a proposé le maintien de la Communauté de communes Volvic-Sources et Volcans dans son périmètre actuel, avec ses sept communes.

Le conseil municipal a estimé que la Communauté de Communes Volvic-Sources et Volcans :

- ✚ répondait aux critères démographiques demandés par la Loi NOTRE,
- ✚ était un territoire de taille idéale avec ses sept communes, permettant aux élus un pilotage de proximité débouchant sur des décisions politiques adaptées,
- ✚ avait une assiette financière permettant sa viabilité et son épanouissement.

Le nouveau territoire proposé par Monsieur le Préfet, regroupant les Communautés de communes « Volvic-Sources et Volcans », « Riom communauté » et « Limagne d'Ennezat », n'a pas été étudié sur l'axe de projet politique, ni sur l'axe de capacité financière, alors que cette projection est un élément préalable indispensable aux élus à tout engagement dans une décision de redécoupage territorial qui engage l'avenir de Chanat-la-Mouteyre.

*13 voix POUR et 1 voix CONTRE.*